

**VILLE DE LAC-MÉGANTIC**

**AVIS DE PROMULGATION**

**RÈGLEMENT NO 2022-03**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**, par la soussignée greffière de la municipalité, QUE : -

Le 15 février 2022, le conseil municipal de la Ville de Lac-Mégantic a adopté le Règlement n° 2022-03 relativement à l'utilisation des stations de lavage et des barrières levantes.

L'original de ce règlement est déposé à mon bureau dans les archives de l'hôtel de ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

**DONNÉ** à Lac-Mégantic, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de février 2022.

M<sup>me</sup> Nancy Roy,  
Greffière